

Séance : 6 juillet 2026

Numéro : 2

Objet : Approbation PV du 9 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION
NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS**

L'an deux mille vingt-six,
Le six juillet,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 29 juin 2026, se sont réunis à la salle de réunion du SMICA, 10 rue du Faubourg Lo Barri, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 27.
18 membres présents, 4 membres représentés, 5 membres absents.

Membres présents : Gérard AGRECH, Michel ARTUS, Anne CALMELS, Florence CAYLA, Claudie CELIE-CARTAYRADE, Pascale CHAPELLE, Nathalie COSTES-BOUSQUET, Sébastien DAVID, Philippe GALTIER, Pierre GRIMAL, Vivien GUIRAUD, Serge JULIEN, Olivier LANTUEJOULS, Patrick LE ROUX, Claire MOUTERDE, Régine NESPOULOUS, Daniel NEUVILLE, Patricia NOEL.

Membres représentés : Sébastien FOUCRAS, Marie-Dolores MALPEL, Corinne TALLE, Marian VARYN.

Membres absents : Christian LACOMBE, Jean-Pierre MASBOU, Pascal MASSAI, Christine PRESNE, Marina VIDAL CONDOMINES.

Madame Claudie CELIE-CARTAYRADE est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président présente et commente un à un les différents points du PV de la réunion du Comité Syndical du 9 juin 2026 ayant donné lieu à délibération, à savoir :

- Approbation du Procès-verbal du 10 mars 2026
- Adhésion des nouveaux membres
- Ouverture de postes
- Délégation de signature La Mêlée
- Approbation CFU
- Affectation du résultat
- Vote du BS

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

APPROUVE le PV du Comité Syndical du 9 juin 2026

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Le Président du SMICA

Acte dématérialisé

Michel ARTUS